



Congés payés perdu si non pris dans les temps

Par **hodhod**, le **21/01/2015** à **10:40**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie pour une grossesse difficile. Il me reste 15jours de congés payes non pris sur l'année 2013/2014 et 17.5jours sur 2014 et 2015 . Étant donné que je dois rester alité? durant toute ma grossesse est-ce que les congés seront perdus au mois de mai ? Sinon est-ce que je peux demander qu'il me les paie ? J'ai l'intention de prendre le congé parental d'éducation complet pour un second enfant.

Merci pour votre retour.

Par **P.M.**, le **21/01/2015** à **14:09**

Bonjour,

Les congés payés dans ce cas sont reportés mais normalement ne doivent pas être payés...
Ils pourraient être pris avant le congé parental...